

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Victoriaville, 5 décembre 2011 – Depuis 1982, le Regroupement des sans-emploi de Victoriaville (le Regroupement) fait la promotion et la défense des droits des personnes sans-emploi, plus particulièrement des prestataires de l'assurance-emploi.

En novembre 2010, le Comité pour la défense des personnes assistées sociales de Victoriaville se voyait retirer son financement du SACAIS. Conscients de l'importance de maintenir des services de promotion et de défense des droits aux personnes assistées sociales, le Regroupement, grâce à l'appui du député Claude Bachand, a réussi à démontrer la pertinence et l'importance de maintenir ces services dans notre région.

Sans financement supplémentaire, il était impossible pour le Regroupement de poursuivre ces activités et d'intégrer la promotion et la défense des personnes assistées sociales à sa mission. Conscient du rôle qu'assument les organismes de promotion des droits au sein de la communauté et de l'importance de disposer de moyens financiers adéquats pour assurer leurs missions respectives, le SACAIS a attribué au Regroupement des sans emploi de Victoriaville un budget complémentaire pour assurer les activités de défense des droits des personnes assistées sociales.

Cet élargissement des services et de la mission du Regroupement permettra maintenant des interventions plus globales et une continuité dans l'offre de service. Il permettra l'accès à des services continus concernant l'assurance-emploi et l'aide sociale pour toute personne sans-emploi. Selon Madame Lucie Forand, directrice générale du RSE : « *Nous offrons dans le respect et la dignité de chaque individu: soutien, écoute et accompagnement dans ses démarches. Nous encourageons le développement du pouvoir d'agir des personnes par l'acquisition de connaissances. En participant à la vie économique et sociale, elles brisent l'isolement, ce qui tend à améliorer leur qualité de vie.* »

Le Regroupement travaillera à faire diminuer les préjugés envers les prestataires d'aide de dernier recours, assurer soutien et information aux personnes faisant appel à ses services, et assurer la représentation nécessaire auprès des différentes instances pour améliorer le niveau de vie de ces personnes. Madame Forand rappelle les avantages que pourront en tirer ces personnes : « *Prenons l'exemple d'une personne qui n'a plus droit à l'assurance-emploi, elle devra faire une demande d'aide de dernier recours et pourra recevoir, au même endroit, les informations nécessaires. Elle n'aura donc pas à refaire l'historique et le résumé de sa problématique. Elle pourra conserver ainsi une plus grande dignité, sentiment essentiel au maintien d'une saine qualité de vie.* »

Madame Forand poursuit en rappelant : « *En outre, les délais de traitement des demandes tendent à s'allonger malgré les difficultés grandissantes de la population qui doit faire face à une administration de plus en plus compliquée, restrictive et discriminatoire. Malgré des conditions de travail difficiles et de nombreuses inégalités, les personnes tentent de sortir de la pauvreté mais vivent l'effet dévastateur*

des préjugés. Si leurs conditions de vie ne s'améliorent pas, leur santé peut souvent s'en trouver compromise. »

Pour offrir les nouvelles activités et les nouveaux services, le Regroupement dispose désormais de plus d'espace et de ressources humaines. Le personnel du Regroupement pourra ainsi assurer un service personnalisé et de prendre plus de temps avec les personnes qui viennent les rencontrer.

Madame Forand rappelle : *« Souvent démunies, elles sont en état de détresse et vivent beaucoup d'insécurité. Ces personnes sont exclues, souvent peu scolarisées, sans emploi ou sous emplois précaires. Il nous faut les écouter, créer un lien de confiance pour qu'elles s'ouvrent à nous, leur venir en aide efficacement, les diriger vers différentes ressources, et trouver celle(s) qui leur convient le mieux. »*

Le Regroupement offre des rencontres individuelles et personnalisées visant des problématiques précises liées à leur demande d'assurance-emploi ou à leur prestation d'aide sociale, de la représentation auprès des différentes instances administratives et politiques pour améliorer les conditions de vie des sans-emploi. S'ajoutera à l'offre d'activité des ateliers sur les droits au travail en partenariat avec le Comité d'action des non-syndiqué-es.

Le Comité d'action des non-syndiqué-es offre des services semblables à ceux du Regroupement pour les travailleuses et les travailleurs non syndiqué-es vivant des problématiques en lien avec leurs droits au travail pour la population de la Mauricie et du Centre du Québec.

Madame Marie-Josée Magny, coordonnatrice du CANOS, est heureuse d'annoncer aux salariés non syndiqués du Centre-du-Québec, et plus particulièrement à ceux de la région immédiate de Victoriaville, qu'elle se déplacera aux locaux du Regroupement, une fois par mois à compter de janvier 2012 pour offrir un atelier sur les droits au travail et rencontrer les personnes qui nécessitent un accompagnement dans le dépôt de leur plainte ou lors d'une médiation à la Commission des normes du travail. Selon Madame Magny un tel partenariat était rendu nécessaire pour assurer un meilleur accès aux droits par de l'information vulgarisée : *« Les demandes d'information à notre organisme provenant du Centre-du-Québec sont de plus en plus nombreuses. Les travailleurs sont peu ou mal informés sur leurs droits, ils croient encore trop souvent que certaines pratiques illégales sont tout à fait normales parce que généralisées. Dans les ateliers nous démystifions ces pratiques, expliquons les différentes normes du travail et l'accès aux recours prévus dans la Loi sur les normes du travail. »* Les activités seront évaluées en mai 2012 afin de décider si elles se poursuivront par la suite et si des partenariats sont possibles avec d'autres organismes centriquois.

-30-

Pour information ou entrevue :

Lucie Forand, directrice générale RSE : 819-758-6134

Marie-Josée Magny, coordonnatrice CANOS : 819-668-6798